

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 mars 2015

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Date de la convocation : 5 mars 2015
Date d'affichage : 5 mars 2015

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : BENZIDANE Djamila, GREZES Catherine HOLDERLÉ Bernard, KENKEL Margaretha, RAMOS Nicolas, RILEY Douglas, STRAUCH Léonore, VASSEUR Marielle.

Absents : LE HOUEZEC Cécile, CHAUVIN Alain

Secrétaire : BENZIDANE Djamila

Ordre du Jour :

- Vote des Comptes administratifs 2014 (Budget général, Eau, Transport, CCAS)
- Délibération Affectation de résultat
- Vote des 3 taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti)
- Questions diverses

I – DELIBERATIONS

D-2015-03 OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget communal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 95 800.33 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

64 873.85 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

30 926.48 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

95 800.33 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-31 773.99 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		8 837.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-22 936.99 €
AFFECTATION = C	=G+H	95 800.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		22 936.99 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		72 863.34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

D-2015-04 Objet : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Service de l'eau

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 3 071.10 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 190.66 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	6 261.76 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	3 071.10 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	61 715.99 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-22 826.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	3 071.10 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	3 071.10 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

D-2015-05 OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget Régie des transports

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 3 071.10 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 190.66 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	6 261.76 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	3 071.10 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	61 715.99 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-22 826.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	3 071.10 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	3 071.10 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

D-2015-06 OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Budget CCAS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 209.87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 1 209.87 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 1 209.87 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 1 209.87 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 1 209.87 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

D-2015-07 OBJET : Vote des taux d'imposition - taxes directes locales 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide (0 voix contre, 0 abstentions, 8 voix pour), d'augmenter les taxes directes locales de 1.017 % comme indiqué ci-dessous, pour un produit fiscal global attendu budgétairement de **58 004 €**

	Bases d'imposition 2015	Taux d'imposition 2015	Produit voté par L'assemblée
Taxe d'habitation	237 900	13.51	32 140
Taxe foncière (bâti)	174 500	11.65	20 329
Taxe foncière (non bâti)	11 700	47.31	5 535
TOTAL			58 004

D-2015-08 OBJET : Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation de divers travaux liés au fonctionnement du poste de secrétaire de mairie, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer un poste permanent à temps non complet de **Rédacteur Principal 1^{ère} classe**
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 20 Heures,
- il sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2015**

II – INFORMATIONS GENERALES

Gendarmerie : Rencontre avec Mr Carcenac, Président du Conseil Général. La mairie demande une location-vente pour l'acquisition de la gendarmerie. Mr Carcenac doit nous donner une réponse rapidement.

Projet de la commanderie et du dolmen : Pour avoir droit aux subventions du département et de la région, il faut monter un dossier et prendre une délibération pour mise en valeur du patrimoine touristique de la commanderie et du dolmen.

Réunion avec les habitants de la place du Coq : l'idée est venue de faire une place sans voiture (juste une pour le cabinet médical) pour limiter les allées et venues. Il sera possible de se garer sur la place de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Vaour, le 16 mars 2015

Le Maire

Pascal SORIN

Suivent les signatures

BENZIDANE Djamila

GREZES Catherine

HOLDERLÉ Bernard

KENKEL Margaretha

RAMOS Nicolas

RILEY Douglas

STRAUCH Léonore

VASSEUR Marielle